

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 48

Artikel: D'où vient notre nom ?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR LA MINE

On dit souvent qu'il ne faut pas juger les gens sur la mine. C'est un tort. La figure offre toute une série d'observations des plus précieuses.

En voici quelques-unes :

Des joues charnues indiquent l'humidité du tempérament et la sensualité. Le chagrin creuse les joues, la rudesse et la bêtise leur impriment des sillons grossiers. Certains enfoncements des joues, en forme plus ou moins triangulaire, sont la marque infaillible de l'envie ou de la jalouse. Une joue naturellement gracieuse, et qui, vers les yeux, est agitée par un léger tressaillement, est l'indice presque toujours infaillible d'un cœur sensible, généreux, incapable d'aucune bassesse.

*

Méfiez-vous de celui qui ne sourit jamais agréablement. La grâce du sourire humain sert en quelque sorte de thermomètre pour la bonté du cœur et la noblesse du caractère. Si le trait qui va de la narine à l'extrémité de la bouche est arqué, sans nuance ni ondulation, il est un signe infaillible de sottise. La même chose a lieu lorsque l'extrémité de ce trait touche, sans intervalle, à l'extrémité de la lèvre supérieure, ou bien si elle s'en éloigne considérablement. Si sur la joue d'un homme qui sourit se forment trois lignes parallèles et circulaires, il y a dans son caractère de la bêtise ou de la folie.

*

Un menton avancé annonce toujours quelque chose de positif. Un menton reculé quelque chose de négatif. Un menton rond, pourvu d'une fossette au milieu, annonce la bonté, comme la grâce et la gentillesse. Un petit menton annonce la timidité. Un menton plat, froid et sécheresse de tempérament. Un menton angulaire dénote l'adresse, la prudence et la fermeté. C'est le menton du type saturnien. Un menton pointu passe pour le signe de la ruse et de la finesse. Pourtant chez certaines personnes ce genre de menton est l'indice du dévouement le plus raffiné et le plus idéal. C'est vrai pour les femmes. Un menton large, long, lourd dans sa partie osseuse, donne un caractère grossier, dur, orgueilleux et violent. Le « menton de galoch » dénote la perfidie et la trahison, le despotisme de caractère.

*

Jamais un grand artiste, pour représenter la majesté d'un personnage divin, ne le représenterait avec un front fuyant, car le front vaste et droit est signe d'intelligence.

D'OU VIENT NOTRE NOM ?

EN 1882, dans une séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, un chercheur, M. Jules-F. Picard a soulevé la question de l'étymologie, de la signification et de la provenance des mots *Vaud* et *Vaudois*.

Voici quelques extraits de cet intéressant travail :

A ce sujet, on lit dans le dictionnaire du canton de *Vaud*, par Levade, que l'étymologie des mots *Vaud* et *Vaudois* est restée incertaine, malgré les recherches faites par plusieurs auteurs et surtout par Rochat.

D'après Förstemann, la signification du mot *Wald*, qui est la racine de l'adjectif *Waldensis*, ne veut point dire *forêt* en ancien germanique ; il se traduit en français par *qui règne, qui gouverne*, ce qui veut dire *gouverneur*.

Les Burgondes, sous la conduite de leur roi Gondioch, ont pris possession de la partie orientale de la Gaule, dès la Lorraine, au nord, à la Provence, au midi, moins par la force des armes que du consentement des principaux des pays envahis. Cette prise de possession eut lieu en l'an 456, et peu après ils occupèrent l'Helvétie occidentale, aussi ensuite d'entente avec les principaux de la nation, qui

JACQUES ÉLECTEUR

On se souvient encore d'une brochure dont nous avons parlé il y a deux ou trois semaines, qui avait pour titre *L'Ami Jacques* et pour auteur notre spirituel collaborateur le « Paysan du Seyon ».

Voici encore une jolie anecdote qui a trait à « l'Ami Jacques » et que conte un des lecteurs de la *Feuille d'avis de Neuchâtel* :

« Je viens de lire la brochure que le très délicat Paysan du Seyon consacre au parfait honnête homme nommé Jacques Kissling, et cette lecture m'a remis en mémoire un petit fait qui prouve bien jusqu'à quel point cet excellent Jacques poussée la naïveté ; le voici dans toute sa simplicité.

C'était en 1901, le jour de l'élection des députés au Grand Conseil, Jacques était en traitement à l'hôpital de la ville pour une affection sans doute peu grave, puisqu'il n'était pas tenu de garder le lit. Quelques malades, parmi lesquels notre homme, ayant manifesté le désir de prendre part au scrutin, une délégation du bureau électoral se rendit à l'hôpital pour recueillir les suffrages des ayants-droit.

L'infirmier de l'établissement avait remis à chaque intéressé les bulletins des différents partis en présence, soit, si nos souvenirs sont exacts, libéral, radical, socialiste ; les votants après vérification de leurs droits, recevaient des membres de la délégation l'enveloppe officielle, et là, sans honte ni scrupules, y introduisaient le bulletin de leur parti ; mais Jacques demanda à se retirer pour voter, il emporta son enveloppe et les trois bulletins ; un instant après, il reparut au seuil de sa chambre, sa large figure illuminée par le sourire que donne la satisfaction du devoir accompli, tenant d'une main son enveloppe dûment cachetée, tenant de l'autre... un bulletin rouge et un bleu ; aussi l'infirmier de lui dire d'un air narquois :

— Alors, Jacques, vous avez voté vert ?

Et Jacques tout ahuri de dire :

— Comment le savez-vous ?

La délégation du bureau électoral partit d'un franc éclat de rire et il y avait vraiment de quoi.

Quant à Jacques, il n'a pas encore compris.

GRAND GUILLAUME.

LEI SAOCESSES A FELET

FELET n'était pas un avarou. Se fasà dei économies, c'est que n're pas retsou ; c'e que n'est pas lou casse dé ti lei pourrous. Ye

voyaient en eux des auxiliaires et des défenseurs contre les autres peuplades germaniques, se renouvelant sans cesse, qui venaient de l'Helvétie orientale.

En 464, Gondioch partagea ses états de Bourgogne entre ses enfants : Chilpéric eut en partage la Bourgogne transjurane, soit l'Helvétie occidentale, comprenant le pays de Neuchâtel, Bienna jusqu'à Soleure ; puis remontant le cours de l'Aar, de la Sarine et de la Singine, elle s'étendait sur le canton actuel de Fribourg, le Valais, le Pays de Vaud, le Pays de Gex ; enfin Genève avec le Chablais sauvoyard. Ce territoire fut divisé en 9 cantons (Pagus). Le *Pagus Waldensis*, dont Orbe était le chef-lieu et la résidence du gouverneur de la Transjurane, comprenait la vallée de l'Orbe, de la Venoge, Lausanne et le territoire entre la Venoge et l'Aubonne. Ce canton était sans doute le moins obstrué de forêts d'entre les neuf subdivisions de la Transjurane.

C'est en 517, sous le règne de Sigismond, fils de Gondebaud, que l'on rencontre la première mention du *Pagus Waldensis*, dans une donation faite à l'abbaye de St-Maurice de quelques rentes sur des vignes dans le canton de *Vaud* (*Pagus Waldensis*). On a cependant quelque doute sur cette date, mais *Waldensis* se retrouve en 749, 766, 821, 839, 885, 907, 950, 960, 976, 998, 1014, 1212, avec les variantes : *Vualdensis* 929 ; *Vuauid* 884 ; *Waudus* 1185 ; *Waldus* 1263 ; *Vaut* 1270 ; *Vuaud* 1315 ; et *Vaut*,

l'économisé tant que pouvait. Se l'étais resta villhou valet, l'iré por évitai lei frais dou mariadou tzi lou pétalbosson. Ye l'avai quaranté tras ans et vequessai tot solet dein onna villhie maison. La seula tsousa que s'accordavé, étai on permis de tsasse et on tsin ; cå l'avâ la pachon de la tsasse, et l'arai veindu tanqué à son pantet por sei pay ion permis, l'impou dé son stin et dei munichons. Yallavé à la tsasse avoué dei monsuns de la vela, que l'avant cotema dé faire dei bons dinas dein les cabarets et de baré dei bons verrous de boutsi. Felet ne vollihavé jamais medzi avoué les outros, tot simplameint por ne pas dépeinsa trei francs. Ein partent de tzi li, Felet eimportavé dein son bissat, por son dinâ dou bets de saocesse, de la toma et dou pan et peindeint que ses collègues sé goberdzian, lou pourrout Felet greguottavé son pan et sei saocesses chu on trone, dein lou bou et ne s'ein portavé pas plie mau. On dzo que Felet avai la rita veria et étais occupa à écartzi on renâ, ses gala bon temps de z'amis l'an vollihui lei féré onna bouna farça. Lei ian einlèvâ les saocesses dé son bissat et lei ian met à la pliace douz étrons dé tsin. Lei coquins risan d'avancé dé la mena que farai Felet en veyant ça charcutéri à la novalla mouda. Justameint Felet sé trovavé ein retâ et lei compagnons l'avan dza medzi la soupa qu'étais ridou bouna avoué dei tchou et dou bacoñ, quand Felet arreva tot essocliâ à l'auberdzou.

— Eh bin ! te dinâ à l'auberdzou, sti dzo ?

— Bin sù, que l'au fa Felet.

— Allô, assita-té découté no ; te n'as pas obliia ta vicaille ?

— Na, que répond Felet.

— Eh bin, dépotze-té se te ne vau pas avei fini apri no.

— C'est que iai décida dé dinâ en voutra compagnie, que l'au dit Felet.

Et les crouïous camarados veyiant dza que lor farça ne vollihavé pas réussi.

— Oï, ye vu dinâ on iadzou avoué vo.

— C'est que nos ein medzi la soupa, que dirant fini lei lulus.

— Dza ? tota ? que démandé Felet.

— Bin sù, que disant les zautrouz, parce que l'étais destra bouna.

— C'en ne m'ébahié pas, répond Felet, coumeint avé décida de medzi avoué vo, yé vollihui féré la soupa bouna et yé vitou passa à l'hottô devan lou dinâ et yé lutzi mes duvés saocesses dein la marmita, ni vu ni connu !

MÉRINE.

où la lettre *d* se retrouve toujours, sauf dans *Vaut*, où le *t* remplace le *d*.

Puisque le mot *Wald*, en ancien german, signifie : *qui règne, qui gouverne*, c'est donc le chef représentant l'autorité du roi, du prince, en un mot le bras séculier, la force qui commande et se fait obéir. Ce mot *Wald*, en ancien german, est synonyme de *patrice*, en latin, dans la Transjurane. Tous deux signifient *gouverneur*.

N'est-on pas en droit de supposer que l'un des premiers *patrices* à Orbe portait le nom de *Wald* ou de *Waldo* un peu latinisé ? Le plus ancien *patrice* à nous connu, est *Mummolus*, comte d'Auxerre, en 569, tandis que le nom de *Pagus Waldensis* avait déjà été employé en 517 ? Mais il peut y avoir un *patrice* du nom de *Wald* antérieur à *Mummolus*. Ce qui nous confirmerait dans cette supposition, c'est la présence du patrice *Waldène* en 592, que nos chroniqueurs désignent aussi sous les variantes suivantes : *Wandelène*, *Wandelin*, *Vaudelène* et *Vaudelin*, où *Vaud* dérive bien de *Wald*.

Ce qui donne encore plus de poids à cette affirmation que *Wald* et non *Welsh* ou *Welsches* est bien la racine de *Vaud* et *Vaudois*, est la dénomination de *Vaudois*, donnée aux habitants de quelques vallées en Piémont, qui descendent des seigneurs du réformateur anticipé Pierre *Waldo*, originaire du Dauphiné.

C'est à tort que Littré, dans son dictionnaire, fait

QU'IMPORTE, APRÈS TOUT !

QUEL âge peut bien avoir la terre ? De l'âge même des savants, aucune date précise ne peut être exprimée pour répondre à cette question.

Lord Kelvin estime qu'une période de 100 millions d'années peut comprendre toute l'histoire géologique du monde.

D'autre part, les géologues ne portent pas à moins de 500 millions d'années la durée qui a été nécessaire pour la formation et la stratification des terrains géologiques, d'où incompatibilité des faits géologiques avec l'hypothèse nébulaire, qui ne fournit que 18 millions d'années en moyenne, peut-être 30 millions au maximum. On le voit, en dissertant au milieu du gouffre des centaines de millions d'années, l'esprit s'en trouve comme écrasé.

A quelle date l'homme est-il apparu dans le monde ? A la fin de l'époque glaciaire.

On sait qu'après un temps où l'Europe centrale jouissait d'un climat chaud, il y eut un prodigieux refroidissement qui entraîna la mort des grands mammifères qui vivaient alors dans nos pays, les éléphants, les rhinocéros. C'est la période glaciaire. Toute vie est alors éteinte sur de vastes espaces.

Le célèbre géologue anglais Prestwich ne croit pas à une durée de plus de 15,000 à 25,000 ans pour la période glaciaire, et il admet une durée de 8,000 à 10,000 ans pour les époques de transition, ce qui s'appelle l'époque de la glace fondante. Selon Prestwich, l'antiquité de l'homme remonterait à 20,000 ou 30,000 ans, si on la suppose antérieure à l'époque glaciaire.

Si, au contraire, l'homme n'est venu qu'après la période glaciaire, son apparition ne daterait que de 10,000 à 15,000 ans.

La vie. — L'homme passe trente à quarante ans de sa vie à gagner la goutte, et le reste à en souffrir.

Entre nous. — Un pochard, qui a le nez comme un bouton de rose, comparaît devant un magistrat.

— Comment, fait ce dernier, c'est encore vous ! Vous ne vous lasserez donc jamais de me faire pareille vie !

— Oh ! que si, messieu le juge, mais, quand on a bu un coup de trop... vous savez ce que c'est.

sorti *Waldo* de la Suisse romande ; il est originaire du Dauphiné. Il n'y a ainsi aucun rapport quelconque d'origine entre les *Vandois* du Pays de Vaud et ceux des vallées du Piémont dites *Vaudoises*, sauf que l'étymologie des uns et des autres est commune, dérivant de l'ancien german *Wald*, qui signifie *gouverneur* ou *chef*, mot qui a donné naissance aux prénoms et noms ci-après : *Waldmar*, chef distingué, 684 ; *Wald-ram*, chef-fort, 881 ; *Wald-hard*, chef-aguerri, 805 ; *Walda*, prénom de femme, 1110 ; *Waldo*, 1180, chef de la secte des *Vandois* ; *Waldesa*, prénom de femme, 1223, etc.

Conclusions.

De tout ce qui précède, ne peut-on tirer les conclusions suivantes ? dit M. Piccard :

1^o Il est bien constaté que nous avons eu à Orbe, en 592, un patrice du nom de *Waldeleine* ou *Wald*.

2^o Si l'expression de *Pagus Waldensis*, mentionnée pour la première fois, paraît-il, en 517, a été consacrée par le fait d'un patrice en charge du nom de *Wald*, antérieur à *Mummolus*, en 569, ou par le fait du patrice *Waldeleine*, en 592, dans ces deux cas l'étymologie serait : *Canton de Wald*, et en langue moderne : *Canton de Vaud*, dérivant d'un nom d'homme.

3^o Si, au contraire, l'expression de *Pagus Waldensis* ne résulte pas d'un patrice du nom de *Wald*, mais bien de la charge ou de l'emploi de *gouver-*

Primes du « Conte ».

Ensuite d'arrangement avec les éditeurs, MM. Payot et Cie, nous offrons, en prime, à nos abonnés, les ouvrages suivants, à des conditions exceptionnellement favorables :

<i>Causeries du Conte vaudois</i> , 1 ^{re} série (2 ^e édition), illustrée, au lieu de fr. 1.50	1 —
L. MONNET. <i>Au bon vieux temps des diligences</i> , au lieu de fr. 1.—	50
A. CÉRÉSOLE. <i>A la veillée</i> , au lieu de fr. 3.—	1 —
— <i>Voix et souvenirs</i> , au lieu de fr. 3.50	1 —
CORNUT. <i>Regards vers la montagne</i> , au lieu de fr. 3.50	1 —
— <i>Le testament de ma jeunesse</i> , au lieu de fr. 3.50	1 —
RENARD. <i>Autour des Alpes</i> , au lieu de fr. 3.50	1 —
LE PÈRE GRISE. <i>Images lausannoises</i> , au lieu de fr. 4 —	2 —
BLAIKIE. <i>David Livingstone</i> (2 vol.) au lieu de fr. 7 —	2 —
FAVRAT. <i>Mélanges vaudois</i> , au lieu de fr. 3.50	1 —
<i>Foyer romand</i> (années 1887 à 1903), au lieu de fr. 3.50	1 —

QUESTION DÉLICATE

UNE conférence d'avocats discutait un jour — il y a déjà quelques années — cette question, qui, d'ailleurs, est toujours de saison : « Le mari peut-il se prévaloir de l'autorité maritale pour ouvrir les lettres particulières adressées à sa femme ou envoyées par elle ? »

La dite conférence a solennellement répondu : Oui.

Etes-vous curieux de savoir ce qu'en pensaient MM. Alexandre Dumas, de Pressensé, un prêtre, Mmes Adam et de Peyrebrune. Voici :

M. Alexandre Dumas a répondu :

« Un mari qui a des doutes sur sa femme et qui hésite à ouvrir, pour s'éclairer, les lettres qu'elle reçoit, est un imbécile. »

Voilà qui est catégorique.

M. de Pressensé n'ose pas se prononcer, mais il penche pour le respect des lettres.

Le prêtre reconnaît au mari le droit de violer les secrets de sa femme.

Restent Mmes Adam et Georges de Peyrebrune.

La première dit :

« Chez nous, la femme traitée en inférieure avait jusqu'ici un recours dans cette éducation surveillée par elle, dont l'une des formes est ce qu'on appelle la galanterie française ; si on lui enlève ce recours,

neur, dans ce cas l'adjectif *Waldensis* aurait été consacré, par les premiers rois Burgondes, pour exprimer le *Pagus* ou *Canton dirigeant*, le *Canton chef-lieu*, le *Canton de la résidence du gouverneur*, sans se rattacher à aucun des patrices, comme on disait naguère : le *Canton Vorort* ou *Canton directeur*, du temps de nos diétés suisses.

4^o Dans l'une ou l'autre des alternatives 2^o et 3^o, la question d'étymologie nous paraît résolue, dérivant du mot *Wald* signifiant : *qui règne, qui gouverne*, d'après Förstemann.

5^o La question de provenance de l'adjectif *Waldensis*, dérivant ou d'un patrice ou de la charge, resterait seule à résoudre, ce qui ne changerait de même pas l'étymologie, puisque *Wald* s'applique aussi bien à un homme du nom de *Wald* qu'à la charge de *gouverneur*.

Il serait intéressant de savoir si, dès lors, on a fait à ce sujet de nouvelles découvertes qui confirment ou infirment les conclusions ci-dessus. (Réd.)

ANNONCES. — On lit dans un de nos journaux l'avis suivant :

« Une jeune dame anglaise désire montrer sa langue à des enfants des deux sexes. »

★

Autre avis :

« On démande un enfant en pension, nourri à la bouteille, avec de bons renseignements, etc. »

si son mari peut, de par la loi, surprendre les réserves de sa pensée, — eh bien, messieurs les avocats auront donné le droit d'offense grossière à leurs clients, et tout mari sera libre d'ajouter à la qualité de maître celle de goujat. »

Mme de Peyrebrune va plus loin encore, et, très finement, elle brode sur le thème toujours neuf de la « Précaution inutile ».

« Ce n'est pas la reconnaissance même légale de ce droit inquisitorial qui gênera beaucoup les femmes pour recevoir et envoyer une correspondance devant être soustraite à l'indiscrétion maritale. Chacun sait que ces missives spéciales ne circulent pas seulement par la grande poste. Laissez donc messieurs les maris se réjouir et triompher, s'ils sont assez maladroits et mal élevés pour déchiffrer les lettres qui ne leur sont pas adressées.

Ce n'est pas encore cela qui les empêchera d'être... ce qu'ils méritent, ne fût-ce que par justes représailles.

Et maintenant, vous-mêmes, chères lectrices, et vous, chers lecteurs, qu'en dites-vous ?

Pour nous, à vous parler franc, nous sommes pour le respect des lettres, répétant avec le bon chansonnier de Lutry :

A quoi nous servirait d'apprendre
Ce qu'on est heureux d'ignorer ?

JEUX DE SOCIÉTÉ

LES TROIS RANGÉES DE JETONS. — Faites faire trois rangées égales du nombre de jetons qu'on vous voudra, sans que vous vous en ayez connaissance ; la chose étant faite, vous ferez ôter ce que vous voudrez de jetons des deux rangées de chaque côté, que vous ferez mettre dans la rangée du milieu, et vous ferez ensuite ôter de la rangée du milieu autant de jetons qu'il y en a dans l'une des rangées de côté. Vous triplerez le nombre de jetons que vous avez fait ôter de la première fois des deux rangées du côté, pour être mis à la rangée du milieu ; alors vous aurez le nombre juste de jetons qui resteront dans la rangée du milieu.

UN ESPRIT FORT. — Un buveur, discutant sur les croyances religieuses et faisant l'esprit fort, niait l'existence de la divinité.

— Alors, si vous êtes athée, dit quelqu'un, ne buvez plus, je vous prie, car vous savez bien qu'il y a un Dieu pour les ivrognes.

EN FAMILLE. — Mme K., aidée de sa bonne, est en train de serrer l'argenterie qui a servi au grand dîner de la veille.

— Mon Dieu, fait-elle, quel tracas et quel ennui causent ces grands dîners.

— Oh ! madame a bien raison ; nous sommes beaucoup mieux en famille.

LA SEMAINE-ATTRACTIOnS. — Demain, dimanche, le « Théâtre » nous donnera deux représentations tout à fait extraordinaires. En matinée, les *Bouffons* ; irrévocablement dernière de ce conte exquis, qu'on ne peut ignorer. Le soir, *Chacun sa vie*, pièce qui est encore en plein succès au Théâtre Français, où elle tient l'affiche deux ou trois fois par semaine ; puis, *Francs-Maçons*, le très joyeux vaudeville que déjà nous connaissons.

Quant au « Kursaal », il ne lâche un succès que pour lancer un autre. On loue fort la variété et la richesse de ses spectacles, auxquels un public nombreux reste fidèle. La salle de Bel-Air, dont tous les étrangers admirent l'élégance, est de plus en plus et de mieux en mieux fréquentée. Les matinées du dimanche sont le rendez-vous de nombreux habitants du canton.

Et le « Théâtre du Peuple », qui n'en cède pas une à ses deux concurrents, annonce un nouveau spectacle à grand effet, *Biribi*, dont le succès dépassera certainement celui de *Légionnaire par vengeance*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.